

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 1990**

**COMPTE RENDU**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 12 novembre 1990 à 18 heures, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Député-Maire.

**Etaient présents :** M. SCHWINT, M. BOICHARD, M. de SURY, Mme VIEILLE-MARCHISET, M. MILLE, M. PONÇOT, M. PINARD, Mme MADER, M. HUMBERT B., M. HIRSCH, M. RUEFF, M. BAUDIER, M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. MATHIEU, M. BARETJE, M. RÉGNIER, M. MEUNIER, M. LAGRANGE, M. FOUSSERET, M. MAGNIN, Mme TETU, M. JUSSIAUX, Mme BULTOT, M. LIME, Mme DUFAY, M. FERRÉOL, Mme KUNSTLER, M. TISSOT, M. PIERLOT, M. JEANNIARD, M. LIEVREMONT, M. GALLAT, M. GIRARD, Mme CUENIN, Mlle ZILLI, M. ANGUENOT, M. RAGOT, M. TOURRAIN, M. JACQUEMIN, M. MAILLARD, M. GRAPPIN, Mme DUVERGET, M. TABOURNOT, M. BAS, VIALATTE, M. NACHIN, Mme FOLSCHWEILLER, M. ALAUZET.

**Secrétaire :** M. RAGOT.

**Absents :** M. JEANNEROT, M. DAHOUI, M. MOUROT, M. SALOMON, M. HUMBERT J.F.

**Procurations de vote :**

**Mandants :** M. JEANNEROT, M. DAHOUI, M. MOUROT, M. SALOMON.

**Mandataires :** Mme VIEILLE-MARCHISET, Mme TETU, M. TOURRAIN, M. GRAPPIN.

\*\*\*\*\*  
\*\*\*

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. SCHWINT, Député-Maire, s'est entretenu avec la coordination des lycéens qui souhaite obtenir la mise à disposition d'une salle pour ses réunions.

M. l'Adjoint VUILLEMIN recevra les représentants des lycéens afin de solutionner ce problème.

## **01 - Rappel au règlement de M. NACHIN, Conseiller Municipal**

M. NACHIN intervient sur trois points :

### **a) Déplacement des élus et employés municipaux**

M. NACHIN renouvelle sa demande formulée lors d'un précédent Conseil Municipal et par courrier, portant sur les déplacements des élus et employés municipaux, leur financement, les comptes rendus effectués suite à ces déplacements et l'endroit où il est possible de les consulter.

### **b) Fonctionnement de BVV**

M. NACHIN rappelle que lors du Conseil Municipal du mois de mai, il avait demandé qu'une page entière de BVV de juin soit consacrée à la présentation contradictoire du projet de la voie des Mercureaux, qu'on explique à nos concitoyens ce qu'était une commission d'enquête et qu'on les invite à y participer.

Aussi regrette-t-il que dans le numéro de juin de BVV, une page entière ait été consacrée à la présentation du projet soutenu par la Municipalité avec des informations inexacts, ainsi que dans le numéro de septembre, de nouveau une page entière.

### **c) Comptes rendus des séances du Conseil Municipal**

M. NACHIN souhaite que les «interventions de son groupe ne soient ni tronquées, ni falsifiées», lorsqu'elles sont rapportées dans BVV.

## **02 - Intervention de Mme FOLSCHWEILLER, Conseiller Municipal, pour fait personnel**

Mme FOLSCHWEILLER souhaite faire une mise au point en précisant qu'elle n'a pas participé au jury chargé de retenir les équipes chargées de l'aménagement muséographique du Musée du Temps parce qu'elle n'y a pas été convoquée.

## **03 - Intervention de M. TOURRAIN, Conseiller Municipal, sur BVV**

M. TOURRAIN met en cause une nouvelle fois l'objectivité du journal municipal BVV.

## **04 - Rappel au règlement de M. VIALATTE, Conseiller Municipal**

M. VIALATTE propose d'adresser à notre ville jumelée de Fribourg un message d'amitié à l'occasion de la très récente réunification des deux Allemagne.

M. le Député-Maire souligne que cela a déjà été fait au nom de la Ville mais qu'il transmettra volontiers le vœu proposé par le groupe «Une Ambition pour Besançon».

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale a pris ensuite les décisions suivantes :

### **1. Conseil Municipal - Démission de Mme CHRISTELLE, Conseillère Municipale et installation de son successeur, M. Claude GIRARD**

M. le Député-Maire, au nom du Conseil Municipal, souhaite la bienvenue à M. Claude GIRARD, qui prend la succession de Mme CHRISTELLE.

## **1 bis - Rentrée Universitaire - Communication de M. l'Adjoint VUILLEMIN**

En raison de l'importance de cette question, M. le Député-Maire propose de l'aborder en ce début de séance.

Après avoir souligné que l'Université de Franche-Comté comme l'ensemble de l'Université Française est confrontée à un double défi, **quantitatif** (accueillir dans les 5 années à venir 5 000 étudiants supplémentaires et à l'horizon 2000 plus de 8 000 soit un effectif total de plus de 25 000 étudiants), et **qualitatif** (accroître la diversité et le rayonnement de son enseignement), M. VUILLEMIN a rappelé les mesures mises en œuvre par le Gouvernement :

### **1) Dès l'automne 1998**

- relance de la politique universitaire sur la base d'un partenariat État-Universités-collectivités locales,
- élaboration, à l'initiative des recteurs, de schémas de développement concerté des formations post-baccalauréat,
- mise en place d'une pratique contractuelle entre l'État et les Universités (contrat de 4 ans).

**2) Mesures d'urgence pour la rentrée universitaire 1990** qui s'inscrivent dans la perspective d'un schéma national d'aménagement universitaire (construction de nouveaux locaux, vote d'un crédit exceptionnel de 500 millions de francs pour accueil et encadrement des étudiants...).

### **3) Élaboration d'un schéma national d'aménagement et de développement des enseignements supérieurs**

Une large consultation a été lancée en mars 1990.

Buts :

- accueillir 2 millions d'étudiants dans les 10 prochaines années,
- construire 1,5 million de mètres carrés supplémentaires (3 fois plus que ce qui a été construit en 10 ans)

Coût global : 23 milliards dont 16 à la charge de l'État. 30 000 logements supplémentaires d'étudiants seront par ailleurs financés dans le cadre de la politique de logement social.

M. VUILLEMIN a rappelé ensuite brièvement les temps forts et les conclusions de la réflexion sur l'aménagement et le développement des enseignements supérieurs en Franche-Comté qui a réuni au printemps dernier l'ensemble des acteurs universitaires, politiques et économiques de la Région. Puis il a présenté l'évolution des effectifs de l'enseignement supérieur en Franche-Comté et les initiatives prises par la Ville de Besançon dès le mois de septembre pour aider l'Université :

- mise en place d'un groupe de travail informel Ville-Rectorat-Université,
- mise à disposition ponctuelle de locaux pour les étudiants,
- soutien logistique et technique de la Ville afin d'assurer le suivi technique des projets de constructions universitaires et de logements étudiants, et de tenir les délais impartis au montage de ces opérations,

- définition avec le CROUS d'un programme de construction de 150 logements étudiants, financé par l'État et notamment d'une quarantaine de logements par la SAIEMB, avenue Clemenceau,

- inventaire des locaux susceptibles d'être utilisés après aménagement par l'Université en 1991.

En conclusion, M. VUILLEMIN a rappelé les objectifs que la Ville s'est fixés à l'égard de l'Université et la stratégie qu'elle entend appliquer pour les atteindre.

## **2. Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion pendant la durée de son mandat :**

a) Additif à la délibération du Conseil Municipal du 17 avril 1989

Adopté à l'unanimité.

b) Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes

Adopté à l'unanimité.

## **3. Conseil des Communes du Grand Besançon - Désignation des représentants suppléants de la Ville**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné Mme VIEILLE-MARCHISET et Mme FOLSCHWEILLER, M. RÉGNIER, M. TISSOT et M. SALOMON pour siéger, en tant que délégués suppléants de la Ville de Besançon au Conseil des Communes du Grand Besançon.

## **4. Garanties d'emprunts :**

a) à l'Office Public Municipal d'HLM de Besançon - Programme de réhabilitation de 8 appartements et travaux de construction de 8 logements 18 et 20 rue de la Madeleine - Garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 5 420 000 F auprès de la Caisse de Prêts aux Organismes d'HLM - Modification de la délibération du 20 juin 1983

Adopté à l'unanimité.

b) à l'Office Public Municipal d'HLM de Besançon - Construction de 5 logements destinés à un habitat spécifique, rue des Tamaris, rue de la Pelouse et rue Radieuse - Garantie de la Ville à hauteur de 50 % d'un emprunt PLA avec préfinancement de 1 611 620 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

## **5. Comptabilité :**

a) Transferts de crédits

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les transferts à intervenir en dépenses et recettes d'investissement et ceux intervenus en dépenses de fonctionnement du 7 septembre 1990 au 29 octobre 1990 inclus.

**b) Achat de casiers automatiques pour les salles de sport municipales - Transfert de crédit**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le transfert d'une somme de 14 000 F destinée à l'achat de casiers automatiques pour les salles de sports municipales.

**c) Ouverture de crédits au Budget Supplémentaire (opérations d'ordre, crédits complémentaires, emploi du crédit dépenses imprévues)**

Adopté à l'unanimité.

**6. Subventions :**

**a) aux associations à caractère social (2<sup>ème</sup> répartition)**

A l'unanimité, les subventions suivantes ont été accordées :

- ADAPEI	7 000 F
- Amis de Bellevaux	5 000 F
- Foyer de Jeunes Travailleurs	64 000 F

**b) pour congrès**

A l'unanimité ont été accordées les subventions suivantes :

- 2 000 F à l'Association pour le Développement et l'Enseignement de l'allemand en France pour l'organisation d'un congrès national,

- 5 000 F aux Scouts de France pour l'organisation d'un rassemblement des scouts du département,

- 4 000 F à la Société Proudhon pour l'organisation du colloque international sur le thème : «Proudhon : Fédération, Fédéralisme»,

- 3 000 F à l'Association «Abbé BERGIER» pour l'organisation du colloque d'histoire religieuse et de théologie ayant pour thème «L'Abbé BERGIER».

**c) aux associations à caractère médico-social - 2<sup>ème</sup> répartition (à l'unanimité)**

- ADOT (Association Départementale pour le Don d'Organes)	2 780 F
- AIR (Association Information Recherche)	2 000 F
- APEL (Association de Parents d'Enfants Leucémiques)	1 000 F
- Valentin Haüy pour le bien des Aveugles	3 000 F
- Vie Libre	2 900 F
- Association des Donneurs de Voix	3 000 F
- Croix Bleue	1 000 F
- Joie et Santé	1 000 F

**d) au sport amateur - Reliquat (à l'unanimité)**

- ASC Escale - Fontaine Ecu	5 000 F
- ESB	3 500 F
- SNB	9 500 F
- BRC	3 500 F
- USEP	5 000 F
- VBCB	2 605 F

**e) au secteur animation socio-culturelle - Formation - Emploi des Jeunes - Prévention (à l'unanimité)**

- Espoir Drogue	40 000 F
- La Palmeraie	5 000 F
- Comité de Quartier Saint-Ferjeux (pour l'organisation des 3 <sup>ème</sup> rencontres amateurs de la photographie)	1 000 F
- Renaissance Sportive de Fontaine Ecu	4 485 F
- Association CLAIRSO	6 916 F

**f) à la MJC du Loutelet - Modification**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de solliciter de cette association le reversement d'un trop-perçu sur subvention de 80 000 F.

**g) à la Caisse des Écoles (subvention complémentaire)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser à la Caisse des Écoles une subvention complémentaire de 190 000 F.

**7. Crématorium de Saint-Claude - Fixation des redevances**

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a adopté les tarifs qui ont été fixés comme suit :

**1) Redevances de crématorium**

- crémation adulte	2 000 F TTC
- enfant jusqu'à 1 an	500 F TTC
- enfants de 1 à 12 ans	1 000 F TTC

Après exhumation :

- cercueil inhumé depuis moins de 5 ans	2 000 F TTC
- cercueil inhumé depuis plus de 5 ans	1 000 F TTC

**2) Location de la salle de cérémonies** 300 F

**8. Sapeurs-Pompiers - Opérations diverses d'assistance - Adoption des tarifs**

Adopté à l'unanimité.

## **9. Réaffectation de subventions** (adopté à l'unanimité)

### **a) Action Culturelle**

- École Régionale des Beaux-Arts : 20 000 F du Centre National des Lettres pour l'acquisition d'ouvrages et de périodiques.

- Bibliothèques Municipales :

\* 40 000 F du Ministère de la Culture et de la Communication pour l'acquisition d'un bréviaire de l'Abbaye Cistercienne de la Charité,

\* 186 648 F du Centre National des Lettres pour l'achat d'ouvrages.

- Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie : 35 000 F de l'Association des Amis du Musée à titre de participation à l'exposition «Loin du Sable».

### **b) Musée Classé - Secteurs Beaux-Arts et Archéologie**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de solliciter les participations de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (pour une somme totale de 350 000 F) aux diverses actions développées par le Musée Classé (Département Beaux-Arts et Archéologie) et au financement des travaux de réaménagement des salles d'archéologie.

### **c) Citadelle - Exposition permanente sur la météo**

\* 200 000 F du Ministère de l'Éducation Nationale

## **10. Gestion des déchets - Rencontres ASCOMADE - Réaffectation d'une subvention du Conseil des Communes et Régions d'Europe - Modificatif à la délibération du 24 septembre 1990**

Adopté à l'unanimité.

## **11. Conservatoire National de Région - Mise en place d'un travail de formation aux langages contemporains - Participation de la DRAC**

Adopté à l'unanimité. Une subvention de 15 000 F sera sollicitée de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

## **12. Conservatoire National de Région - Fonctionnement du Centre de Préparation au Certificat d'Aptitude Discipline Piano - Fixation du montant des droits d'inscription et du taux de rémunération des enseignants**

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a fixé à 600 F/année scolaire le droit d'inscription au Centre de Formation et à 260 F l'heure le taux de rémunération des enseignants.

A noter que la Direction de la Musique et de la Danse a attribué à la Ville une subvention de 25 000 F pour le fonctionnement de ce centre.

**13. Musée Classé** - Convention avec la Direction des Musées de France pour les acquisitions d'œuvres d'art

Adopté à l'unanimité. Pour l'année 1990, le concours financier de l'État en ce domaine s'élève à 300 000 F.

**14. École Régionale des Beaux-Arts** - Travaux d'aménagement - Demande de participation financière de l'État

Ce projet estimé à 1 976 869,20 F TTC et qui se réalisera sur les exercices budgétaires 1990 et 1991 est adopté à l'unanimité. Une participation financière de l'État de 600 000 F est envisagée au titre de l'année 1990, tant pour les travaux d'aménagement que pour les acquisitions de matériels pédagogiques. Elle sera sollicitée pour les travaux qui seront réalisés en 1991.

**15. Palais Granvelle - Musée du Temps** - 2<sup>ème</sup> tranche de travaux - Demande de subventions de l'État

A l'unanimité, il est décidé de solliciter :

- auprès du Ministère de la Culture, de la Communication, des Grands Travaux et du Bicentenaire :

\* Direction du Patrimoine une subvention de 1 000 000 F pour les travaux de restauration et de restructuration des parties classées Monuments Historiques du Palais Granvelle,

\* Direction des Musées de France une subvention de 1 024 000 F pour les travaux d'aménagements intérieurs,

- la participation financière de la Région pour cette 2<sup>ème</sup> tranche de travaux estimés à 6 000 000 F TTC.

**16. Centre Dramatique de Franche-Comté** - Convention avec M. René LOYON

Adopté à l'unanimité.

**17. École Régionale des Beaux-Arts et Conservatoire National de Région** - Demande de subventions de fonctionnement auprès de l'État au titre de l'exercice 1990

Adopté à l'unanimité.

**18. Citadelle** - Exploitation de la buvette-restaurant - Prorogation de la convention de concession

Adopté à l'unanimité.

**19. Palais des Sports** - Concession de la publicité de la table de marque

Adopté à l'unanimité. Redevance fixée à 13 500 F pour la durée de la concession (3 ans).

**20. Piscine couverte** - Réfection des façades vitrées Est et Nord - Demande de subvention du Département

Ce projet, estimé à 800 000 F TTC, est adopté à l'unanimité. Une participation financière sera sollicitée du Département du Doubs.



**21. Informatique** - Convention de vente du logiciel de gestion financière à la Ville de Boulogne-Billancourt

Adopté à l'unanimité. Prix de cession du logiciel : 200 KF.

**22. MJC de Palente** - Renouvellement de la convention

Adopté à l'unanimité.

**23. Transports Publics Urbains de voyageurs** - Nouvelle convention de gérance avec la CTB

Adopté à l'unanimité.

**24. Maison Pour Tous de Montrapon** - Aménagement d'une salle accueil jeunes - Adoption du projet - Transfert de crédits

Ce projet, estimé à 200 000 F TTC, est adopté à l'unanimité (participation de la SAFC à hauteur de 91 712 F au titre des LCR).

**25. Association «Pour l'échangeur de Besançon-Est»** - Adhésion de la Ville

Adopté à l'unanimité. M. le Député-Maire représentera la Ville au sein de cette association.

**26. Espace Industriel de Besançon-Palente** - Location de locaux au profit de la Ville de Besançon - Bail précaire et sous-location au profit de l'Association Énergie-Cités

Adopté à l'unanimité.

**27. Enseignement du premier degré** - Grosses réparations scolaires - Programme 1991 - Demande de subvention au Département

Adopté à l'unanimité.

**28. Lutte contre les nuisances sonores** - Programme 1990 - Demande de participation financière de l'État

Ce programme, estimé à 781 645,24 F TTC comprenant l'acquisition de matériel et appareil pour l'enregistrement du bruit et le coût des travaux divers d'insonorisation, est adopté à l'unanimité.

**29. Projet de liaison routière dite «voie des Mercureaux»** - Mise en compatibilité du POS Sud

Adopté à la majorité (7 voix contre et 5 abstentions).

**30. ZAC des Tilleroyes** - Approbation du dossier de création et convention d'études avec la SEDD

Adopté à l'unanimité.

**31. Revitalisation du centre-ville** - Convention Ville/État et demande de subvention

Adopté à l'unanimité.

**32. ZAC La Fayette** - Société Du Pont de Nemours - Renonciation au droit de rétrocession de terrains au profit de la Ville

Adopté à l'unanimité.

**33. Secteur sauvegardé** - Immeuble 18 bis quai Vauban - Approbation du bilan

Le bilan révisé, portant la participation de la Ville à 1 174 000 F TTC, est approuvé à l'unanimité.

**34. Modification du POS Secteur Nord et Ouest 2<sup>ème</sup> tranche** - Rue de la Butte - Suppression d'un emplacement réservé

Adopté à l'unanimité.

**35. 5<sup>ème</sup> Lycée** - Réalisation de la nouvelle voirie de desserte - Échange de terrains avec la Société Marnan Immobilier

Adopté à l'unanimité.

**36. ZAC du Domaine de Saint-Laurent** - Déclassement du chemin de Cornandouille - Aliénation à l'aménageur

Adopté à l'unanimité.

**37. Développement social urbain Cité Brulard :**

a) Étude et assistance architecturale - Modification de la procédure

Adopté à l'unanimité.

b) Concours d'architectes - Résultats des délibérations du jury

Adoption à l'unanimité de la proposition du jury de désigner M. LAMBOLEY comme architecte d'opération.

c) Convention de quartier

Adopté à l'unanimité.

**38. Protocole d'Occupation du Patrimoine Social (POPS)** - Délégation de la maîtrise d'ouvrage à la Ville de Besançon - Signature de la convention avec l'État

Adopté à l'unanimité.

**39. Assainissement :**

a) Réajustement des aides financières de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse

Adopté à l'unanimité.

**b) Réhabilitation du réseau - Passation du marché**

Adopté à l'unanimité. Montant des travaux : 1 582 962 F HT. L'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse est sollicitée pour cette opération.

**c) Programme de travaux 1989 - Réhabilitation de la station de Port Douvot - Crédits complémentaires**

Adopté à l'unanimité.

**40. Acquisitions immobilières :**

**a) Mme VUILLEMIN Yvonne, chemin de l'Ermitage**

Adopté à l'unanimité.

**b) Mmes PERRIN Marthe et Madeleine, rue Midol**

Adopté à l'unanimité.

**c) M. NACHIN René et Mme COMBE André, chemin des Grands Bas**

Adopté à l'unanimité.

**d) M. PEPE Marcel, chemin de Courvoisier**

Adopté à l'unanimité.

**e) Association Saint-Jean, chemin de l'Espérance**

Adopté à l'unanimité.

**f) État, boulevard de la Grette**

Adopté à l'unanimité.

**g) M. BOUCON André et la SEDD, 18 rue de Vignier**

Adopté à l'unanimité.

**41. Aliénations immobilières - M. MARMOT Henri et M. CETTA Giovanni, rue Arago**

Adopté à l'unanimité.

**42. Échange de terrains - M. DEMOUGEOT Denis, chemin de l'Escale**

Adopté à l'unanimité.

**43. Déclassement du domaine public d'une partie de la rue de l'Égalité**

Adopté à l'unanimité.

**44. Déclassement du domaine public du chemin de la Ferme Prabey**

Adopté à l'unanimité.

**45.Sécurité Routière en milieu urbain** - Mise en application des nouvelles limitations de vitesse - Fourniture de signalisation verticale - Avenant au marché

Adopté à l'unanimité.

**46.Approvisionnement en carburants du parc automobile pour les années 1991 - 1992 - 1993** - Passation de l'appel d'offres

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

**47.Approvisionnement en pneumatiques pour l'année 1991** - Passation de l'appel d'offres

Adopté à l'unanimité. Montant global de la dépense envisagée pour 1991 : 650 000 F.

**48.Déchetterie de l'Epitaphe** - Évacuation des déchets pour l'année 1991 - Passation de l'appel d'offres

Adopté à l'unanimité. Montant maximum du marché : 700 000 F TTC.

**49.Fort de Chaudanne** - Réfection d'une brèche - Demande de crédit supplémentaire

Adopté à l'unanimité.

**50.Maternelle de la Butte** - Réfection de l'étanchéité - Passation du marché

Ce projet, estimé à 305 000 F TTC, est adopté à l'unanimité. La participation financière du Département est sollicitée.

**51.Développement touristique de la forêt de Chailluz** - Demande de subvention auprès du Conseil Régional

Ce projet, estimé à 760 000 F, est adopté à l'unanimité.

**52.Communication sur la rentrée universitaire** - Communication de M. l'Adjoint VUILLEMIN

Ce point a été examiné en point 1 bis de l'ordre du jour.

**53.Affaires diverses**

**Volet musical de la politique culturelle municipale - Interpellation de M. JACQUEMIN, Conseiller Municipal**

M. JACQUEMIN a demandé à M. le Député-Maire des précisions sur le devenir de l'orchestre municipal.

En réponse et après avoir brièvement rappelé la politique musicale de la Ville qui se répartit en trois volets :

- la formation (Conservatoire et aide aux ateliers musicaux),
- la pratique (Conservatoire, Harmonies, Chorales),
- la diffusion (avec le Festival qui sera maintenu. La saison musicale qui devra être dynamisée par la présence d'un orchestre...)

M. le Député-Maire a fait le point sur l'Orchestre de Chambre et sur l'initiative prise par la Ville auprès des collectivités et notamment de la Région, de la discussion d'un projet d'orchestre de 35 à 40 musiciens recrutés parmi les meilleurs professeurs de Conservatoires et Écoles de Musique de la Région.

La séance est levée à 21 heures 40.

Hôtel de Ville, le 15 novembre 1990  
Le Député-Maire,  
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché  
conformément à la loi,  
Le 15 novembre 1990  
Pour le Député-Maire,  
L'Adjoint,